

Tableau 8

Taux de chômage selon la région utilisée par le régime d'assurance-emploi ¹, données désaisonnalisées, moyennes mobiles de trois mois

Région	En vigueur	
	du 8 novembre 2009	au 5 décembre 2009
	pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador		
01. St. John's		8,8
02. Terre-Neuve-et-Labrador		20,4
Île-du-Prince-Édouard		
03. Île-du-Prince-Édouard		12,4
Nouvelle-Écosse		
04. Est de la Nouvelle-Écosse		15,6
05. Ouest de la Nouvelle-Écosse		10,0
06. Halifax		6,8
Nouveau-Brunswick		
07. Fredericton-Moncton-Saint John		6,1
08. Madawaska-Charlotte ²		11,5
09. Restigouche-Albert		13,8
Québec		
10. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		16,2
11. Québec		5,6
12. Trois-Rivières		9,2
13. Québec Centre-Sud		6,3
14. Sherbrooke		6,4
15. Montérégie		7,4
16. Montréal		9,4
17. Québec Centre		9,2
18. Nord-Ouest du Québec		11,6
19. Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord ³		11,9
20. Gatineau		5,9
21. Saguenay		7,8
Ontario		
22. Ottawa		5,2
23. Est de l'Ontario		7,8
24. Kingston		6,1
25. Centre de l'Ontario		9,7
26. Oshawa		9,3
27. Toronto		9,7
28. Hamilton		8,4
29. St. Catharines		10,1
30. London		10,8
31. Niagara		11,6
32. Windsor		13,3
33. Kitchener		8,9
34. Huron		10,8
35. Centre-Sud de l'Ontario		8,4
36. Sudbury		10,0
37. Thunder Bay		8,6
38. Nord de l'Ontario		13,5
Manitoba		
39. Winnipeg		5,8
40. Sud du Manitoba		6,1
41. Nord du Manitoba		28,4

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 8 – suite

Taux de chômage selon la région utilisée par le régime d'assurance-emploi 1, données désaisonnalisées, moyennes mobiles de trois mois

Région	En vigueur du 8 novembre 2009 au 5 décembre 2009
	pourcentage
Saskatchewan	
42. Regina	5,2
43. Saskatoon	4,4
44. Sud de la Saskatchewan	6,9
45. Nord de la Saskatchewan	16,2
Alberta	
46. Calgary	6,9
47. Edmonton	7,8
48. Nord de l'Alberta	10,0
49. Sud de l'Alberta	8,2
Colombie-Britannique	
50. Sud intérieur de la Colombie-Britannique	9,7
51. Abbotsford	8,0
52. Vancouver	7,4
53. Victoria	7,1
54. Sud côtier de la Colombie-Britannique	9,2
55. Nord de la Colombie-Britannique	14,1
Territoires	
56. Yukon 4	25,0
57. Territoires du Nord-Ouest 4	25,0
58. Nunavut 4	25,0

1. Les limites des régions d'assurance-emploi sont déterminées par Ressources humaines et Développement Social Canada (RHDSC). Pour les cartes de ces régions, voir le site web de RHDSC au <http://srv129.services.gc.ca/eiregions/fr/geocont.aspx>.
 2. Ce taux de chômage est déterminé en utilisant une formule de transition prescrite dans les Règlements sur l'Assurance-emploi. Pour plus d'informations, voir : http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/comm/nouvelles/2000/000913a_f.shtml.
 3. Ce taux de chômage est déterminé en utilisant une formule de transition prescrite dans les Règlements sur l'Assurance-emploi. Pour plus d'informations, voir : http://www.rhdcc.gc.ca/fr/sm/comm/nouvelles/2000/000913b_f.shtml.
 4. Ce taux est fourni par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.
- Note(s)** : Toutes les régions géographiques sont basées sur les limites du Recensement de 1996.